

République Française

Département du Bas-Rhin



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BENFELD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL INTEGRAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 janvier 2026
sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH

Membres en exercice : 13

Membres présents : 10 (1 procuration)

Le 27 janvier deux mille vingt-six à dix-huit-trente heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Benfeld s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Président du CCAS.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Membres le 20 janvier 2026.

Assistent à la séance : Mme Elsa ESTREICHER, M. Jean-Marie FELTZ, Mme Ellia FONTAINE, Mme Anne-Marie GINTZ, M. HUMBLET Jean-Paul, M. Jean-Michel LINGET, M. François SAETTEL, Mme Marie-France SCHNEIDER, Mme Florence SCHWARTZ et M. Jacky WOLFARTH.

Absents excusés : M. Richard BAUMERT, Mme Nathalie GARBACIAK, M. Martin GUNDELACH (procuration à Mme SCHWARTZ), ainsi que M. David GIOP, personnalité qualifiée invitée, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale sud à la CeA.

Assiste en outre : M. Vincent SCHULTZ, DGS.

Le Président ouvre la séance à 18 heures 30 en saluant les membres du Conseil d'Administration.

DEL05/01/2026 Affaires financières

c) Appel à projets 2026 de la Sécurité Sociale – dossier de demande d'aide financière pour travaux de réhabilitation à la Résidence autonomie

Un bail emphytéotique a été signé en 1983 entre la Commune et DOMIAL en vue de la construction par DOMIAL de la résidence pour personnes âgées.

En vertu de ce bail, il est prévu que DOMIAL porte les investissements dans les locaux pour ce qui relève du propriétaire et le CCAS gère le fonctionnement de la résidence. Les investissements pris en charge par DOMIAL sont répercutés au CCAS par le biais d'un loyer. Ainsi, le CCAS supporte indirectement toutes les dépenses de DOMIAL.

La CARSAT Alsace-Moselle a engagé un appel à projets national 2026 d'aide à l'investissement (PAI) pour les Résidences autonomie financé par l'Assurance retraite et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Ce programme vise à soutenir financièrement, à hauteur de 50 % maximum, des



travaux favorisant la modernisation des résidences autonomie, notamment les projets de réhabilitation.

En ce qui concerne la Résidence autonomie JAEGGER, sur les 52 logements au total, il reste quatorze salles de bains à réhabiliter.

Vu les caractéristiques des salles de bains d'origine (seuil d'accès à la douche de plus de 40 cm, faible largeur d'accès à la douche, absence de chaises de douches et de poignées), il devient impératif, dans un souci de modernisation et d'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées, de réhabiliter ces salles de bains.

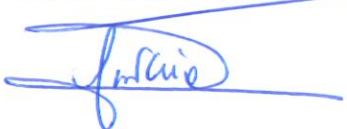
Ces travaux d'investissement relèvent en principe du propriétaire, à savoir DOMIAL. Ce dernier n'a pas souhaité être porteur du présent projet, mais accepte que le CCAS dépose une demande et soit porteur du projet en tant que gestionnaire de la résidence.

Entendu les explications de M. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services,
le Conseil d'Administration,
après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver que le CCAS soit le porteur du projet dans le cadre de l'appel à projet 2026 de la CARSAT pour les aides financières destinées à la réhabilitation des résidences autonomies,
- d'approuver que la demande porte sur la réhabilitation de salles de bains en 2026 et 2027,
- d'approuver la réalisation des travaux pour un budget maximum de 200 000 € TTC,
- d'autoriser M. le Président à engager d'une procédure de consultation de marché publique en vue de la réalisation de ces travaux au cas où le projet bénéficiera du soutien financier de la CARSAT,
- d'approuver le plan de financement provisoire suivant, dans l'attente des résultats de la consultation de marché public :
 - dépenses : 200 000 € TTC
 - recettes :
 - o aide financière de la CARSAT : 50 %, soit 100 000 €
 - o fonds propres du CCAS et éventuelles subventions de la Région Grand Est ou de la Collectivité Européenne d'Alsace : 100 000 €
- de charger le Président de solliciter DOMIAL pour cosigner la demande d'aide financière à la CARSAT,
- d'autoriser le Président à déposer le dossier de demande d'aide financière 2026 auprès de la CARSAT d'ici le 10 avril 2026,
- d'autoriser le Président à solliciter les aides financières auprès de la Région Grand Est, de la Collectivité Européenne d'Alsace et de toute autre organisme susceptible de subventionner ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,
Mme Ellia FONTAINE



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,
Jacky WOLFARTH

